

## Aide Personnalisée ou Aide Spécialisée ?

**L'Aide Personnalisée** s'adresse prioritairement à des élèves qui ont besoin d'un soutien ponctuel leur permettant de dépasser une difficulté d'acquisition passagère.

Elle est dispensée par les enseignants des classes, en dehors du temps de classe.

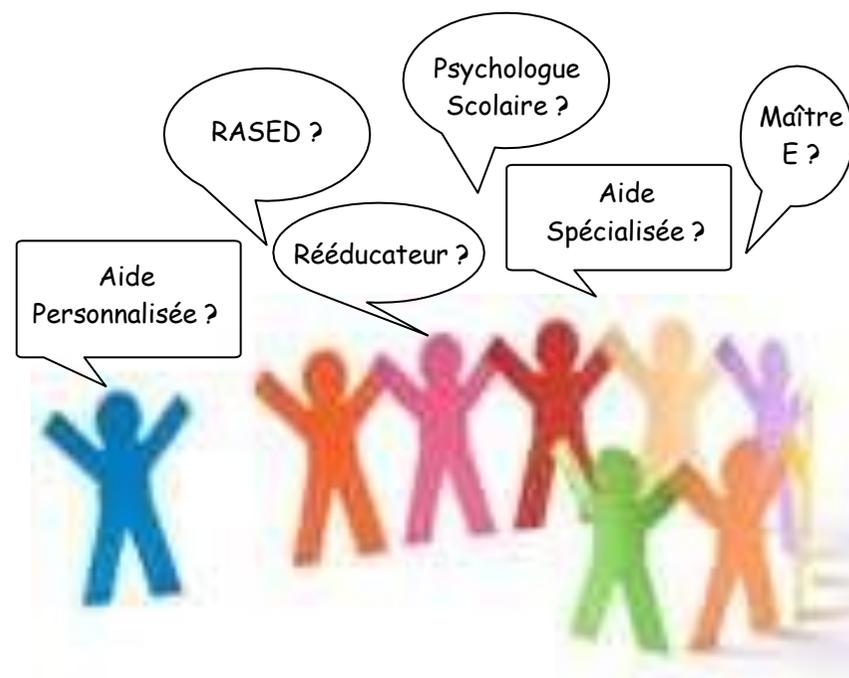
**L'Aide Spécialisée** s'adresse à des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires durables, liées à des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux attentes scolaires, que l'enseignant ne peut résoudre seul en classe.

Elle est dispensée par un enseignant spécialisé, qui a reçu une formation complémentaire, le préparant à analyser les difficultés et leur nature, pour construire ensuite en partenariat des remédiations adaptées.

Rendez-vous sur  
[www.fname.fr](http://www.fname.fr)  
[www.afpen.fr](http://www.afpen.fr)  
[www.fnaren.com](http://www.fnaren.com)  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)



## Des questions sur les aides apportées à l'école ?



## Le RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un dispositif de l'Education Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés option E et de rééducateurs.

C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants, les parents et les enfants.

Implanté au sein des écoles et intervenant sur le temps scolaire, il constitue un outil de proximité dans la lutte contre la difficulté scolaire. Il travaille dans un esprit pluridisciplinaire et bienveillant à l'égard de tous, enfants, familles et enseignants.

Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs.

**RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

## Enseignant spécialisé Option E

Le maître E, chargé des aides à dominante pédagogique, (psychopédagogue), apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.

Cette aide peut prendre place en classe ou en dehors de la classe, généralement en petit groupe. Elle s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire. Il s'agit d'amener l'élève :

- ⇒ à prendre conscience de ses attitudes et de ses méthodes de travail, pour mieux les maîtriser,
- ⇒ à améliorer ses capacités d'apprentissage,
- ⇒ à installer les connaissances scolaires et faire l'expérience de la réussite.

**FNAME** : Fédération Nationale des Associations de Maîtres E

Site : [www.FNAME.fr](http://www.FNAME.fr)

mail : [fname@fname.fr](mailto:fname@fname.fr)

## Le rééducateur Enseignant spécialisé Option G

Le rééducateur est un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative.

Il s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires. Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, inhibition, passivité, difficultés relationnelles, inattention, opposition...). Il aide l'enfant à devenir élève tant au niveau de l'attitude que de la disponibilité intellectuelle, en levant les blocages qui parasitent ou empêchent la pensée. Il utilise des supports non scolaires qui vont permettre à l'enfant de dépasser ces blocages pour pouvoir répondre aux exigences de l'école. L'aide peut être individuelle ou en petits groupes. Il met en place un travail en collaboration étroite avec la famille.

**FNAREN** : Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs  
de l'Education Nationale

Site : [www.FNAREN.com](http://www.FNAREN.com) / Mail : [fnaren@fnaren.asso.fr](mailto:fnaren@fnaren.asso.fr)

## Le Psychologue

Le psychologue de l'Education Nationale intervient directement dans l'école. Son activité est liée à la vie de l'enfant et de la communauté scolaire. Ce psychologue a une formation de haut niveau universitaire au sens de la loi de 1985, ainsi qu'une bonne connaissance du milieu scolaire. Il est accessible à tous les usagers de cette institution : l'enfant, les parents, les enseignants. Il suit l'enfant dans son développement de l'entrée à l'école maternelle jusqu'au collège.

Il fait partie de l'équipe éducative. Tout enfant scolarisé ainsi que ses parents ont le droit de le consulter gratuitement. Il travaille en partenariat avec les enseignants spécialisés du RASED et avec les services extérieurs.

Il contribue à la mise en place et au suivi des actions de scolarisation des élèves en situation de handicap.

**AFPEN** : Association Française des Psychologues de l'Education Nationale

Site : [www.AFPEN.fr](http://www.AFPEN.fr)

Mail : [siege.social@afpen.fr](mailto:siege.social@afpen.fr)